

**APPEL DE PROJETS 2019-2020**  
**FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS**

**Granby, le 24 mai 2019** – La MRC de La Haute-Yamaska invite les organismes locaux et les intervenants du territoire à participer à l'appel de projets 2019-2020 du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de la Montérégie. Le FARR apporte un soutien financier aux projets ayant des répercussions ou une implication tangible sur le territoire d'au moins deux MRC.

Ce sont deux appels de projets qui sont prévus pour l'année financière 2019-2020, totalisant une enveloppe de 4,5 M\$. Les organismes et les entreprises admissibles peuvent déposer une demande d'aide financière pour le FARR auprès de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) **au plus tard le 30 juin 2019** en remplissant le [formulaire](#) disponible en ligne. Un second appel de projets se déroulera du 15 août au 27 septembre 2019.

Pour être admissibles, les projets doivent répondre aux priorités de la Montérégie, lesquelles se trouvent également au cœur de la [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#) :

1. Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture;
2. Développer une identité rassembleuse par la culture;
3. Créer la richesse par l'économie et l'innovation;
4. Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale;
5. Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie;
6. Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles;
7. Promouvoir et développer le tourisme;
8. Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Rappelons que le FARR, qui est administré par le MAMH, favorise la mobilisation et la concertation régionales en vue d'appuyer la réalisation de projets ayant des retombées dans l'ensemble de la Montérégie. Les initiatives qui seront présentées devront notamment répondre aux particularités de la Montérégie et contribuer à l'occupation et à la vitalité du territoire. Elles seront choisies et priorisées par le comité régional de sélection de projets du FARR.

Les intervenants qui souhaitent en savoir plus sur le FARR ou sur les critères d'admissibilité sont invités à consulter le [www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/farr/](http://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/farr/).

– 30 –

Source : Gabrielle Lauzier-Hudon  
Coordonnatrice aux communications  
MRC de La Haute-Yamaska  
450 378-9976, poste 2239